DÉCLARATION LIMINAIRE
CDAS du Var
du 19 OCTOBRE 2017

À la lecture des documents communiqués à l'appui du groupe de travail national sur l'action sociale, Solidaires Finances remarque que les agents de catégorie C sont proportionnellement moins bénéficiaires de l'action sociale que les agents de catégorie B et A, voire A+, alors que l'action sociale est notamment là pour venir en aide aux plus faibles.
Or, l'action sociale doit répondre à des besoins de toute nature et ceux-ci sont loin d'être satisfaits, particulièrement pour les publics les plus concernés.
Le contexte est très tendu pour les fonctionnaires en général et ceux de Bercy en particulier**.**
Ils subissent le blocage des salaires depuis 2010, le gel du point d'indice pour 2017 et 2018, l'augmentation de la CSG, des pertes cumulées de pouvoir d'achat de 18 % en 15 ans auxquelles s'ajoutent les suppressions massives d'emplois.
Dans cette période d'austérité, Solidaires Finances réaffirme son attachement à une véritable action sociale ministérielle pour tous les agents.

La présentation de l'enquête sur l'action sociale au sein des ministères économiques et financiers fait apparaître que de nombreux agents ne sont pas informés des prestations d'action sociale disponibles : en effet, au niveau national, déclarent ne pas être informés des prestations :

- 25 % des bénéficiaires potentiels d'une aide ou d'un prêt pour le logement
- 35 % des bénéficiaires potentiels de l'aide à la parentalité
- 17 % des bénéficiaires potentiels de l'EPAF pour la partie vacances hors colonies
- 14 % des bénéficaires potentiels de l'EPAF pour la partie colonie de vacances

Au delà de nos propres moyens de diffusion des informations sur l'action sociale, Solidaires Finances ne peut que louer la qualité et la quantité des informations données par la délégation varoise à l'action sociale par le biais des messages réguliers envoyés par messagerie, mais aussi par les flash-infos de la délégation ou des assistantes sociales du Var, ou par le livret d'accueil remis lors de la rentrée de nouveaux agents arrivant dans le Var.

Nous souhaitons voir ce livret d'accueil plus largement diffusé à chaque rentrée à l'ensemble des agents varois de nos ministères pour aller dans le sens d'une meilleure information. Solidaires Finances juge nécessaire la reprise de ce livret par d'autres départements.

La publicité le dit : Bon Apetiz bien sûr. Pour Solidaires finances, la réalité est loin d'être

aussi douce.

Depuis le 1er janvier 2017, les agents sans solution de restauration collective peuvent bénéficier de la carte Apetiz imposée en remplacement des titres-restaurant papier sans test préalable.

Depuis le début de cette année, on nous a expliqué que les désagréments rencontrés par les agents étaient souvent liés à une utilisation auparavant non conforme des titres-restaurant et que la carte obligeait chacun à respecter la réglementation en vigueur. Cette carte était également censée n'avoir que des avantages pour les agents (plafond de 19 € par jour, utilisation nationale), pour l'administration (plus de livraison des titres restaurants papier avec risque de pertes ou de vol) et pour le budget de la société gestionnaire, mais aussi à la praticité de ce moyen de règlement (paiement au centime près-solde consultable rapidement).

Les agents sont confrontés, de leur côté, à plusieurs dysfonctionnements :

- de leur responsabilité : saisie d'une somme supérieure à 19 €, plafond restant inférieur à la somme saisie, utilisation le dimanche).

- de la responsabilité des restaurateurs qui n'hésitent pas dire qu'ils prennent la carte alors qu'au moment de payer, cela ne fonctionne pas et qu'ils répètent plusieurs fois de suite qu'ils vont faire le nécessaire sans se dépêcher de le faire.

- De la responsabilité technique de Natixis :
  - nous avons connu plusieurs jours de défaillance généralisée de la carte Apetiz rendant impossible le paiement par ce moyen.
  - Les utilisateurs de la carte connaissent également des dysfonctionnements non expliqués alors que le solde est suffisant, la somme demandée inférieure ou égale à 19 €, y compris quand la carte du collègue fonctionne juste avant ou juste après.

- Des manquements de Natixis : la carte Apetiz existe depuis 2014 et n'est utilisable que par le biais du terminal CB du restaurateur. Le site et l'application de la carte Apetiz proposent pourtant des sociétés qui n'ont jamais bénéficié de terminaux bancaires. Ils n'ont donc jamais été affiliés. Tromperie délibérée ou incompétence ?

Se rajoute à ces difficultés, l'éloignement de certains centres des Finances Publiques par rapport aux commerces acceptant la carte Apetiz.

Des questions se posent toujours :

- Que fait Natixis pour résoudre ces pannes récurrentes ?
- Comment des restaurateurs sans terminal CB peuvent-ils être présentés par le site ou l'application comme acceptant la carte APETIZ ? Comment NATIXIS procède t-il pour les mise-à jour des restaurateurs concernés ?
- Pourquoi Natixis ne questionne pas les restaurateurs soit disant affiliés mais pour lesquels aucune transaction depuis 2014 n'est enregistrée ?
- Qu'en est-il des pénalitées encourues par NATIXIS pour ne pas respecter ces obligations contractuelles?

Au nom de l'ensemble des agents utilisateurs du Var, Solidaires Finances exige une réponse claire, officielle et rapide à ces questions.